

Le partenariat au cœur de notre projet

Parce que notre projet se veut porteur d'une vision partagée de la manière d'appréhender ce moment de la vie qu'est la mort, parce que nous voulons un ancrage territorial fort de notre structure, parce que les activités de la coopérative funéraire sont diverses, le conseil d'administration a fait le choix d'inscrire notre projet dans une logique de partenariats et de coopérations territoriales.

Cette logique s'appuiera sur nos valeurs et nos principes: solidarité, démocratie, éthique, écologie, respect des personnes et des croyances.

Repérer et rencontrer les partenaires

Sur ces bases, la commission « partenariats » a identifié une soixantaine d'acteurs a priori concernés par notre projet. On y trouve les collectivités territoriales, le mouvement mutualiste, les associations de services à la personne, celles qui œuvrent dans le domaine de la mort et du deuil, les établissements d'hébergement des personnes âgées et de soins, les partenaires financiers, des professionnels du secteur...

Plusieurs de ces partenaires sont déjà associés à l'élaboration de notre projet. Des rencontres auront bientôt lieu avec notamment les municipalités de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Loire-Authion, Les Ponts-de-Cé et Beaucozéz, ainsi qu'avec le mouvement mutualiste, Harmonie Mutuelle et MUTAC, qui porte le réseau « La Maison des Obsèques » et la MGEN.

Les services avant, pendant et après les obsèques

Sur proposition de la commission « partenariats », le conseil d'administration a validé l'ensemble des services et produits qui pourront être proposés aux familles par notre coopérative.

Ces services et produits permettent d'anticiper sereinement ce moment, douloureux mais néanmoins inéluctable, qu'est la mort, d'organiser des obsèques respectueuses des valeurs

Éditorial

**Bonne année 2021...
Et bonne santé !**

De cette crise sanitaire planétaire que nous vivons, aujourd'hui, impensée bien qu'annoncée unanimement par tous les virologues, saurons-nous, collectivement, en tirer des leçons, pour demain ?

Comme en écho, individuellement, pensons-nous,

vivons-nous, notre vie en sachant qu'elle a une fin, elle aussi annoncée, et qu'elle est, de ce fait, précieuse ?

On pourrait s'en étonner, mais pourtant, penser à la mort, à sa mort, apporte de la qualité à la vie !

Ainsi, je vous livre cette invitation de Montaigne : « Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage, au moins, semons des fleurs. »

Je vous souhaite une belle année fleurie.

**Elise Belliard-Beaussier
Présidente de l'APCF49**

et principes que nous portons et d'accompagner les familles dans leur deuil, leurs souvenirs, les démarches administratives nombreuses...

Sur ces bases, les prochaines semaines seront con-

sacrées à l'évaluation des moyens humains, immobiliers et financiers nécessaires à la réalisation de ces activités.

Nous ne manquerons pas de vous informer.

La Fédération des Coopératives Funéraires Françaises bientôt créée

Comme nous l'avons évoqué dans le Flash Info n°7, une Fédération nationale des Coopératives funéraires est en cours de constitution. Leur nombre n'a cessé de croître depuis 2016, année de création de la coopérative de Nantes sur le modèle des coopératives du Québec.

Aujourd'hui, après plusieurs rencontres en présentiel ou en visio-conférences, les choses avancent bien. Les statuts de la **Fédération des Coopératives Funéraires Françaises (FCFF)** sont en cours de validation définitive. Ils devront être adoptés par chaque coopérative ou association avant l'assemblée générale de création de la FCFF prévue le 2 février 2021, avec la volonté de reproduire le modèle de coopérative funéraire québécois en France. Aujourd'hui, d'autres projets ou coopératives rejoignent les premières initiatives. Ainsi, Tulle, Lille, Orléans et la Normandie s'ajoutent à Nantes, Bordeaux, Rennes, Angers, Dijon et Strasbourg.

Avec nos 230 adhérents, notre conseil d'administration, nos commissions et notre démarche collective nous sommes, comme chacune des coopéra-

tives, particuliers et atypiques.

Notre intégration dans la Fédération sera gagnant/gagnant. Nous avons en amont créé la raison d'être de notre engagement que nous avons partagée pendant l'élaboration des statuts.

Et nous APCF49

La diversité des démarches, des méthodologies, des centres d'intérêts des coopératives adhérentes à la FCFF est, pour l'APCF49, une richesse et, pour la SCIC demain, un atout pour sa viabilité et sa pérennité avec, à terme, le rapprochement de l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFF), représentant plus de 360 communes ou communautés de communes, et le réseau des mutuelles du groupe VYV, «La Maison des Obsèques». Face à l'existant nous offrons notamment une alternative humaniste et un modèle économique social et solidaire.

Pour découvrir d'autres coopératives :

- Bordeaux : www.sypres.fr
- Nantes : www.cooperative-funeraire.coop
- Rennes : www.lacoopfunerairederennes.fr
- Tulle : tulle.cooperativefuneraire.fr

EN BREF... EN BREF...

Cotisation 2021

Aujourd'hui, nous sommes 230 adhérents à l'APCF49. Un nombre qui fait notre originalité au regard des autres coopératives mais, surtout, notre force en vue de la création en 2021 de la Coopérative funéraire de l'Anjou. Alors, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation. Elle est fixée, comme l'an dernier, à 20 € minimum. Le renouvellement peut se faire :

- par chèque à l'ordre d'APCF49, renvoyé à APCF49, 37 bis, rue Julien Riotteau 49800 Trélazé
- par virement :

IBAN : FR76 1027 8394 0700 0211 9640 101

Pour les personnes qui ont adhéré en fin d'année 2020 (octobre-novembre-décembre), la cotisation est valable pour 2021.

Deux Apcf !

Angers fait école ! A Lille où s'est tenue la première assemblée générale pour la validation des statuts de l'association funéraire de la métropole du Nord, le nom retenu à l'unanimité a été : Association Coop Funéraire 59.

Avant toute dénomination officielle, Séverine Masurel, à l'initiative de l'association lilloise, a demandé l'autorisation d'Angers pour reprendre l'appellation : autorisation accordée par le Conseil d'administration de l'APCF 49.